

Sommaire

04 /// ACTUALITÉS

Prestations sociales

Versement automatique

Réforme des retraites

Les propositions de la FNATH

06 /// DOSSIER

Carte mobilité inclusion

Comment l'obtenir ?

08 /// VOS DROITS

Passeport prévention

Santé et sécurité au travail

Indemnités journalières

Réforme reportée

10 /// EMPLOI

Emploi et handicaps

Les attentes de la FNATH

11 ///
REVENDEICATIONS

Levothyrox-Philips-fonds pesticides

La FNATH en action

Invalidité

Une réforme et des perdants

13 ///
L'ASSOCIATION

Tombola automne 2022

Les résultats

15 /// PRÈS DE
CHEZ VOUS

20 /// PORTRAIT

Véronique Daubas-Letourneux

Des morts et des blessés invisibles

Un encart dans ce journal :

Offre d'abonnement France-Abonnement

Crédit photo de couverture : Jérôme Rommé - stock.adobe.com



© D.R.

SOYONS SOLIDAIRES !

En ce début d'année les perspectives économiques pour 2023 demeurent incertaines avec une inflation conséquente et des craintes sur l'approvisionnement énergétique jamais vues depuis la dernière guerre mondiale.

Un nouveau monde reste à inventer

Les crises actuelles mettent en évidence la fragilité d'un monde que l'on croyait plus sûr et les conséquences de cette réalité sont ressenties par tous et particulièrement par les plus faibles.

Au travers de ce numéro d'À-part-entière, les nombreux effets des crises qui secouent notre société transparaissent.

Les membres de notre association, plus que d'autres sont victimes de la désertification médicale, des ruptures d'approvisionnement des médicaments et une dernière étude relève le poids grandissant des maladies chroniques qui représentent 65 % des dépenses de santé.

Face à cette détérioration d'ensemble, la FNATH plus que jamais se mobilise.

Une force de proposition

La FNATH ne se contente pas de dénoncer des injustices, mais demeure plus que jamais une force de proposition.

Elle est aussi force de proposition dans le débat sur les retraites qui s'invite en ce début d'année, pour une meilleur

leure prise en compte de la pénibilité de beaucoup de professions et l'espérance de vie limitée de nombreuses catégories professionnelles.

Elle déplore l'augmentation sensible des licenciements pour inaptitude et là encore propose des pistes de réflexion, pour un meilleur maintien dans l'emploi, comme également en termes d'accessibilité des locaux professionnels.

Une force de combat

La FNATH participe activement à différentes actions collectives, Levothyrox, respirateurs Philips. Elle alerte sur les effets injustes de la récente réforme de l'invalidité et déploie au quotidien toute son énergie pour assurer la défense de ses membres devant les tribunaux partout en France.

Des actions collectives aussi

La FNATH est là aussi pour aider et conseiller les 30 % de Français qui ne perçoivent pas les prestations sociales auxquelles ils ou elles ont droit.

La FNATH a besoin de vous

Pour mener à bien sa mission au service des autres, la FNATH a besoin de votre solidarité renouvelée, d'abord pour accroître sa représentativité et également pour financer ses multiples actions.

En ce début d'année, toute l'équipe d'À-part-entière se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2023.

///

Henri Allambret



Magazine trimestriel de la FNATH - 47, rue des Alliés - CS 63030 - 42030 Saint-Étienne Cedex 2 - Tél. : 04 77 49 42 42 - E-mail : communication@fnath.com - site internet : fnath.org - Directeur de la publication : Henri Allambret - Conception graphique : Christophe Durand - Rédaction et maquette : Service de l'information et de la communication - Avec la collaboration de l'ensemble des services de la FNATH. Prix du numéro : 4,25 € - Abonnement d'un an : pour les adhérents 8,70 € et pour les non-adhérents 17 € - CPPAP : 0924 G 85445. ISSN : 1240-2036. Dépôt légal : janvier 2023. Imprimeur : MAURY imprimeur SA, Z.I. route d'Étampes, 45 330 Malesherbes.

La présence du logo Imprim'Vert sur ce document garantit que celui-ci a été fabriqué chez un imprimeur qui gère ses déchets dangereux, qui prend des mesures contre la pollution des sols et qui n'utilise pas de produits toxiques. Ces points sont contrôlés par un consultant qui est mandaté par l'organisme Imprim'Vert.



10-31-1282 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Perte d'autonomie

Carte mobilité inclusion

Lorsqu'une personne est en perte d'autonomie, celle-ci peut bénéficier de la carte mobilité inclusion (CMI) qui a pour but de faciliter les déplacements. Cette carte, au format carte bancaire, est infalsifiable et sécurisée.

repère

Selon une estimation interne, sur une population française de 67,5 millions :

- 1 289 250 personnes seraient titulaires de la CMI invalidité
- 810 000 personnes seraient titulaires de la CMI priorité
- 1 296 000 personnes seraient titulaires de la CMI stationnement

Soit un total de 3 375 000 CMI en circulation.

Pour Michel Eragne, de l'association Handicap Positif, « à Paris, 2 cartes sur 3 ne sont pas valides pour différentes raisons et notamment 1 sur 2 est fausse ».

Les sanctions sont théoriquement lourdes (1 500 euros d'amende pour utilisation indue, jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende pour faux et usage de faux).

L'usage frauduleux d'une carte de stationnement pour handicapés est de plus en plus présent en France.

Plus de 24 000 infractions ont été enregistrées à ce sujet.



© Adam Wasilewski - stock.adobe.com

Pour obtenir la CMI, une demande doit être déposée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. Il existe 3 types de CMI.

- **La CMI de stationnement** permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée

toutes les places de stationnement ouvertes au public. Cette carte à fixer contre le pare-brise du véhicule, peut être utilisée par la personne porteuse de handicap qu'elle soit conductrice ou passagère.

La CMI stationnement remplace l'ancienne carte de stationnement qui reste valable jusqu'au 31 décembre 2026. Il est

toutefois possible de demander la CMI stationnement sans attendre cette date.

La condition pour bénéficier de cette carte est d'avoir un périmètre de marche inférieur à 200 mètres, d'avoir recours à une aide humaine, ou à un matériel adapté tels qu'une canne ou un fauteuil roulant. Ou bien, être en groupe 1 ou 2 de

la grille Aggir (Autonomie, Gérontologie Groupe Iso Ressources), outil évaluant le degré de dépendance des personnes âgées. La carte est attribuée définitivement pour les personnes bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et qui sont en groupe 1 ou 2 de la grille Aggir. Le cas échéant, elle est attribuée pour une durée de 1 à 20 ans avec des renouvellements possibles sur demande.

- **La CMI priorité**, à conserver sur soi lors des déplacements, permet d'éviter les files d'attente et d'avoir une place assise. La personne accompagnante bénéficie de ces mêmes avantages. La condition pour bénéficier de cette carte est d'avoir beaucoup de mal à rester debout ou bien d'avoir un taux d'incapacité permanente inférieur à 80%. La carte est attribuée définitivement pour les personnes bénéficiaires de l'APA et qui sont en groupe 1 ou 2 de la grille Aggir. Sinon, la CMI est attribuée pour une durée de 1 à 20 ans avec des renouvellements possibles sur demande.

- **La CMI invalidité**, à conserver sur soi lors des déplacements, permet d'obtenir le droit d'utiliser une place assise dans les transports en commun et les salles d'attente, mais aussi d'être prioritaire dans les files d'attente. La personne accompagnante bénéficie de ces

mêmes avantages. La carte permet également de bénéficier des avantages suivants :

- Des dispositions concernant les travailleurs handicapés dans le secteur privé ou public sans avoir à faire une démarche de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)
- Des avantages fiscaux, notamment une 1/2 part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu (sous conditions). Si la personne titulaire de la CMI invalidité est hébergée chez un proche, celui-ci peut

bénéficier d'avantages fiscaux, car la personne titulaire de la carte est considérée comme étant à la charge du contribuable (du proche).

- Des réductions dans les transports tels que la RATP, SNCF, Air France.

La CMI invalidité remplace l'ancienne carte d'invalidité qui reste valable jusqu'au 31 décembre 2026. Néanmoins, il est possible de demander la CMI invalidité sans attendre cette date.

La condition pour bénéficier de cette carte est d'avoir un taux d'incapacité

permanente d'au moins 80 %, ou bien d'être en invalidité 3^e catégorie, ou bien encore d'être dans le groupe 1 ou 2 de la grille Aggir. La carte est attribuée définitivement aux personnes présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et dont la situation de handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement, ou bien si la personne bénéficie de l'APA et est classée en groupe 1 ou 2 de la grille Aggir. En dehors de ces cas, la CMI est accordée pour une durée pouvant aller de 1 à 20 ans avec des renouvellements possibles sur demande.

<>

Le dispositif LAPI



© JeanLuc - stock.adobe.com

Le stationnement sur l'ensemble des places ouvertes au public est gratuit pour les titulaires de la CMI Stationnement (CMI-S).

Depuis mars 2021, la ville de Paris contrôle le stationnement par lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) ce qui implique que le droit au stationnement soit

rattaché au numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Ainsi, pour les franciliens à mobilité réduite, la ville a mis en place le dispositif Handi'Stat qui permet de référencer pour 2 ans leur véhicule ou celui d'un aidant. Pour les personnes non référencées comme les visiteurs, celles-ci doivent prendre un ticket HANDI gratuit valable 24 heures disponible sur un horodateur, via une application mobile à télécharger sur smartphone ou via les serveurs vocaux des applications (par téléphone également). La CMI-S doit être apposée sur le pare-brise. Lorsque le véhicule LAPI détectera un ticket CMI, l'agent vérifiera si la CMI-S est bien sur le pare-brise. Cela permettra de verbaliser les contrevenants qui opèrent une fraude à la CMI.

Néanmoins, il arrive que des personnes titulaires de la CMI-S et conforme à la réglementation soient verbalisées. La FNATH encourage toutes ces personnes victimes à nous faire remonter l'information pour que nous puissions agir.

LA SOLUTION FNATHservices

Vos vacances d'hiver à petits prix

Avec ses partenaires incontournables dans le secteur du tourisme social, la FNATH propose à ses adhérents des séjours à des conditions privilégiées. L'offre de FNATHservices est encore plus attrayante.



© Delphostock - stock.adobe.com

Belambra Clubs : remise jusqu'à 10% permanente ou 5% de réduction supplémentaire sur les promotions du moment !

VVF village : En haute saison 5% et en basse saison 10%. Voir le site .org qui calculera et affichera automatiquement les réductions.

Homair : pour tout séjour de 7 nuits minimum cumulable avec de nombreuses promotions (early booking, ventes flash, dernière minute...) :

-15% en basse et moyenne saison jusqu'au 8 juillet 2023 et à partir du 30 août 2023
-5% du 8 juillet au 5 août 2023

25 € frais de dossier offerts

Costa Croisière : maintien l'avantage de 8% pour nos adhérents.

Commandez vos catalogues sur les sites de nos partenaires.

Changer d'horizon peut être aussi une autre façon de soutenir la FNATH.

FNATHservices : nouveaux tarifs partenaires loisirs

Vous pouvez retrouver les nouveaux tarifs de nos partenaires loisirs sur le site fnath.org, nos adhérents ont le privilège d'obtenir des réductions pour partir en vacances en famille, entre amis ou à deux avec plusieurs partenaires que nous avons choisi spécialement pour eux. Alors n'hésitez pas à prévoir vos vacances de rêves malgré le contexte inflationniste de cette année bien particulière.

à lire

Livret BD sécurité routière
Avec le soutien de la sécurité routière, la FNATH a réédité le livret de bande dessinée « Sécurité routière tous responsables », toujours d'actualité, destiné à sensibiliser les conducteurs dans le cadre de la prévention des accidents et plus particulièrement les accidents de trajets.

à dire

Payer votre cotisation par prélèvement ou CB
La FNATH met à votre disposition sur votre espace adhérent la possibilité de renouveler votre cotisation et d'assurer son règlement par carte bancaire, c'est simple et rapide et vous pouvez directement télécharger votre carte 2023

à voir

Nouvelle carte de vœux électronique
Comme de coutume, pour vous souhaiter une bonne année 2023, la FNATH a imaginé une carte de vœux électronique que vous recevrez par mail. Vous pouvez également voir et télécharger cette carte de vœux depuis votre espace adhérent.

à suivre

Les emails automatiques de la FNATH
La FNATH a mis en place un logiciel d'emailing pour mieux communiquer avec ses adhérents. Ainsi, nous pourrons plus facilement vous informer des dernières actualités locales (manifestations, AG,...) et nationales (revendications, témoignages,...).

Son nom de famille évoque à la fois le Sud-ouest et le Nord-Ouest de la France. Elle est originaire de Loire-Atlantique. Ce territoire, quelque part en France, chanté par Didier Barbelivien, est l'écrin des souvenirs de son enfance et de son adolescence.

Avec un parcours universitaire de haut niveau en France et à l'étranger, cette sociologue, enseignante-chercheuse en santé-travail en santé publique travaille depuis plus de 20 ans sur le sujet et les enjeux de santé au travail.

Son défi ! Rendre visible la vie des hommes et des femmes dont les corps et les esprits sont blessés souvent mortellement par leur travail et qui sont relayés régulièrement par la presse locale comme des faits divers.

C'est pour cela qu'elle intitule son livre paru fin septembre 2021 chez Bayard : « *accidents du travail, des morts et des blessés invisibles* » 14 morts et 12 500 blessés par semaine en France, dans lequel elle questionne l'invisibilité de ce fléau et apporte une contribution à une approche de santé publique des accidents du travail, tournée vers la prévention, la protection de la santé des hommes et femmes au travail.

Pourquoi cette invisibilité ? Elle souligne que « *les accidents du travail restent une catégorie peu interrogée. Cela n'est pas considéré comme un sujet d'intérêt, ce qui renvoie à toute une hiérarchisation, comme la médecine du travail est moins cotée que la radiologie par exemple* ».

« *L'autre point, c'est la capacité de mobilisation des catégo-*



© D.R.

VÉRONIQUE DAUBAS-LETOURNEUX

Rendre visible l'invisible

Née en 1971 à Nantes (Loire-Atlantique). Sociologue, enseignante-chercheuse en santé-travail en santé publique. Membre du laboratoire Arenes (UMR 6051). Membre du Collectif de recherche sur le handicap, l'autonomie et la société inclusive (CoRHASI). Nommée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur sur proposition du Ministre du travail (promotion du 14 juillet 2022). Co-lauréate du Grand Prix de la Protection Sociale 2022 pour l'ouvrage *Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles*, Bayard, 2021. Prix remis par l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) et la Caisse des Dépôts.

ries de populations concernées. Sur les accidents du travail on n'a pas un groupe identifié, mobilisé, comme cela a pu se voir autour du phénomène de l'amiante où des associations se sont créées.

Enfin, « *le lieu de l'accident compte beaucoup dans le déclenchement ou non d'une couverture médiatique. A cet*

égard, l'exemple de l'accident d'un ingénieur de la SNCF près de la ligne TGV à Massy est frappant. On a beaucoup plus parlé de la population gênée que de l'accident du travail en lui-même. ».

Elle constate que c'est souvent la responsabilité du travailleur et non de l'entreprise qui est questionnée considérant le risque comme faisant partie du métier.

Tout le mérite de Véronique Daubas-Letourneux est d'aller au-delà des statistiques et de scruter ce que révèlent ces événements : Intensification du travail, horaires, sous-effectif, pressions diverses, urgence, minutage des tâches chez les soignants dans les EHPADS pour faire une toilette par exemple ou chez les préparateurs de commandes des grandes plateformes.

« *Les accidents du travail sont dus au travail* » résume la chercheuse dans une formule simple.

Ils nous renseignent sur les « *risques du travail* », sur leur inégale répartition dans la population. Ils sont un indicateur de l'organisation du travail ; des inégalités de santé, de conditions de travail ; de durée de vie. Ils pourraient donc et même devraient constituer un indicateur important des politiques publiques de santé.



© D.R.

Véronique Daubas-Letourneux, *Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles*, Bayard 2021
300 pages - 18,90 euros